



© AdobeStock

SANTÉ

Le Département de l'Indre dépasse la barre des 100 praticiens accompagnés dans leur installation

À la fin de l'année 2023, le Département de l'Indre avait atteint les 99 professionnels de santé accompagnés dans leur installation sur le territoire. Ainsi, depuis le début de l'année 2024, 8 nouveaux professionnels de santé ont bénéficié d'une aide financière pour s'établir sur le territoire. Le Département assure ainsi la continuité des engagements pris lors de l'élaboration de son plan santé.

Publié le 2 avril 2024

Mises en place dans l'optique de lutter contre la désertification médicale, et ce particulièrement dans les zones rurales, les aides à l'installation ont désormais été étendues à certaines professions : les sages-femmes et orthophonistes. Voici la liste des professionnels de santé ayant été accompagnés par le Département dans leur installation depuis le début de l'année 2024 :

Monsieur Roby TENEF, néphrologue à Châteauroux (30 000€)
Madame Manon BETBEDAT, masseur-kinésithérapeute à Buzançais (15 000€)
Monsieur Salah KHOUAS, néphrologue à Châteauroux (30 000€)
Monsieur Adrian George HARNAGEA, masseur-kinésithérapeute à Issoudun (15 000€)
Monsieur Razvan STANCA, masseur-kinésithérapeute à Issoudun (15 000€)
Madame Yolaine REGNAULT, masseur-kinésithérapeute à Châteauroux (13 500€)
Madame Cécile GIRAULT, masseur-kinésithérapeute à Le Pêchereau (15 000€)
Monsieur Mihai Eduard ILIEV, masseur-kinésithérapeute à Villedieu-sur-Indre (15 000€)

Dans un département rural comme le nôtre, l'accès à la santé est une chose essentielle et ce peu importe où l'on se trouve sur le territoire. Nous travaillons ainsi en permanence avec l'Agence d'Attractivité pour attirer toujours plus de nouveaux praticiens, dans tous les domaines, et dans les meilleures conditions", souligne Marc Fleuret, Président du conseil départemental de l'Indre.



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36